



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2026-117 03/03/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Dynamique d'accompagnement pour l'usage de l'IA dans l'enseignement agricole et ressources institutionnelles de référence en la matière

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information
Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Administration centrale Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : La présente note de service initie une dynamique d'accompagnement pour l'usage de l'IA dans l'enseignement agricole et formalise l'existence de deux ressources institutionnelles de

référence destinées à encadrer l'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat relevant de l'enseignement agricole technique.

La présente note de service initie une dynamique d'accompagnement pour l'usage de l'IA dans l'enseignement agricole et formalise l'existence de deux ressources institutionnelles de référence destinées à encadrer l'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat relevant de l'enseignement agricole technique.

Ces ressources constituent un premier ensemble permettant de lancer ou de soutenir la réflexion collective en établissement sur les pratiques pédagogiques, éthiques, déontologiques et environnementales responsables. Elles permettent de garantir le respect du cadre juridique en vigueur.

Sous réserve d'éventuels compléments à venir, à ce jour, l'usage de l'intelligence artificielle dans l'enseignement agricole s'inscrit dans un cadre institutionnel défini par deux documents, qui sont complémentaires :

- Le cadre d'usage du ministère de l'Éducation nationale ;
- Un rapport de l'inspection de l'enseignement agricole relatif aux intelligences artificielles.

Ensemble, ces deux documents fournissent aux établissements le cadre juridique ainsi que les principes éducatifs, déontologiques et environnementaux nécessaires pour répondre aux enjeux soulevés par l'usage de l'IA en éducation.

1. L'IA en éducation – cadre d'usage (ministère de l'Éducation nationale)

Publié en juin 2025, ce document constitue le cadre national pour l'usage de l'intelligence artificielle en éducation. Il précise les principes généraux, les obligations légales applicables, les recommandations éthiques et déontologiques et encadre les usages liés aux évaluations. Toutes ces dispositions s'appliquent à l'enseignement agricole technique public et privé.

Accès : <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>

2. Tirer profit des opportunités offertes par le déploiement des intelligences artificielles pour accompagner la mise en œuvre des six missions de l'Enseignement Agricole (inspection de l'enseignement agricole)

Publié en septembre 2025, ce rapport de l'inspection de l'enseignement agricole s'inscrit dans le prolongement du cadre défini par le ministère de l'éducation nationale. Il apporte un éclairage spécifique aux contextes

pédagogiques et aux six missions de l'enseignement agricole, en proposant des éléments d'analyse, des pistes de réflexion et des exemples d'initiatives particulières, permettant de tirer parti des opportunités offertes par l'IA.

Il constitue un appui pour nourrir la réflexion collective au sein des établissements.

Accès : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/r25-002-intelligence-artificielle.pdf

3. Lancement d'une dynamique d'accompagnement pour l'usage de l'IA dans l'enseignement agricole

Cette note constitue une première étape dans l'encadrement et l'accompagnement des usages de l'IA dans l'enseignement agricole.

- En premier lieu, chaque chef d'établissement est invité à porter les deux ressources signalées par la présente note de service, à la connaissance de l'ensemble des équipes de direction, pédagogiques et éducatives, selon les modalités les plus adaptées au contexte de son établissement.
- A compter de la rentrée de septembre 2026, des formations dédiées seront déployées dans le cadre du nouveau plan de formation continue destiné aux personnels de l'enseignement agricole.

- Les propositions d'action formulées dans le rapport de l'inspection (coordination institutionnelle, articulation avec les chantiers numériques, séquences dédiées, expérimentations de terrain) feront l'objet d'une mise en œuvre progressive, à compter de la rentrée de septembre 2026.
- En fonction des besoins identifiés et des retours du terrain, des actions complémentaires pourront être conçues et déployées.